

VOUS TROUVEREZ L'ENSEMBLE DES VIDEOS SUR LES COUVERTS VEGETAUX [ICI](#)

POURQUOI des engrais verts en vigne ?

La vigne a souvent été implantée dans des terres pauvres en matière organique, en effet, les terres les plus fertiles étaient souvent réservées aux céréales.

L'implantation d'engrais vert peut présenter plusieurs intérêts :

→ **Amélioration de la structure du sol :**

L'action mécanique des racines de l'engrais vert permet d'ameublir le sol de l'inter-rang jusqu'à 1,5 m de profondeur et d'améliorer la pénétration de l'eau et de l'air. Les exsudats racinaires et les microorganismes de la rhizosphère du couvert végétal contribuent également à stabiliser les particules de terre.

→ **Amélioration de la fertilité minérale :**

Certains engrais verts, comme les crucifères pour la potasse, utilisent les éléments minéraux sous forme insoluble alors qu'ils sont inutilisables tels quels par la vigne. La destruction de l'engrais vert permet leur restitution à la vigne, sous une forme assimilable.

Les engrais verts permettent également, en stockant les éléments durant l'hiver, de limiter les phénomènes de lessivage par les pluies. Les légumineuses contribuent à enrichir le sol en azote par fixation symbiotique de l'azote atmosphérique, si le temps de culture est supérieur à 50 jours.



→ **Apport de matière organique et amélioration de l'activité biologique :**

Les engrais verts stimulent l'activité biologique du sol de manière rapide et intense pendant leur croissance et surtout après enfouissement. Les quantités d'humus formées permettent d'entretenir le taux de matière organique du sol mais sont souvent insuffisantes pour le faire remonter.

→ **Protection contre l'érosion et le ruissellement :**

Les engrais verts, comme l'enherbement permanent, ont une double action de protection du sol et d'amélioration de la capacité d'infiltration de l'eau. Ils permettent ainsi de diminuer le ruissellement et de lutter contre l'érosion.

QUAND et COMMENT implanter des engrais verts en vigne ?

La période de semis idéale pour que la vigne profite des engrais verts est l'automne. En effet, les conditions de septembre à mi-octobre sont favorables aux semis de couverts végétaux grâce aux températures clémentes. Les semis peuvent se réaliser plus tôt en saison, en pratiquant du semis direct au mois d'août.

Préparation du sol et semis : le sol doit être suffisamment émiétté pour permettre une bonne levée. Sur vigne en place, un passage de houe rotative ou un à deux passages de vibroculteur peuvent suffire. Le semis peut être réalisé à la volée, avec un épandeur d'engrais ou un semoir. Il est conseillé de rouler après le semis.

Enfin, pensez à sur-doser les premières fois tout en respectant les proportions pour éviter qu'une espèce ne domine le mélange.



QUOI SEMER ?

Vous trouverez ici les fiches que nous avons publiées suite aux essais effectués chez des vignerons et l'IFV de Gaillac : [cliquez ici](#)



POINT DE VIGILANCE

- Attention à ne pas détruire trop tard le couvert végétal notamment sur les hivers secs car vous réduisez votre réserve utile et pénalisez la vigne
- Attention également au gel, si risque annoncé, privilégiez la destruction du couvert végétal au moins 3 jours avant (réactivité)
- Anticiper vos commandes de semences pour semer réellement votre choix qui correspond à vos objectifs (ne pas faire avec ce qu'il reste !)

QUAND ET COMMENT les détruire ?

Si vous recherchez une compensation voire un gain de matière organique : le roulage est le plus adapté. Sur couvert bien développé, le rolofaca permet de coucher les couverts végétaux au sol et de les pincer pour arrêter la montée de la sève. Contrairement au broyage et au fauchage, la croissance du couvert est stoppée et la dégradation de la partie «pincée» se fait très lentement. Sur une parcelle en pente, ce type de pratique peut compliquer le passage des tracteurs (glissement).



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 – 81011 ALBI Cedex 9
Tél.: 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Rédigé par : Thierry MASSOL, Rémy PUEL, Emilie JULIO
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
r.puel@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75
e.julio@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73

